

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Dressé le VINGT-TROIS OCTOBRE
DEUX MILLE VINGT-TROIS

REQUERANT(S) :

SMMAG
SYNDICAT DES MOBILITES DE L'AIRES GRENOBLOISE
10 RUE HEBERT
38000 GRENOBLE

COPIE

SELARL Henri MEZAGHRANI
HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE
16, rue Jean-Jacques Rousseau
38000 GRENOBLE

Tél : 04.76.51.52.50
Fax : 04.76.54.60.46

140172 SG

A LA DEMANDE DE :

Le SMMAG - Syndicat des Mobilités de l'aire Grenobloise dont le siège social est 10 rue Hébert 38000 GRENOBLE, représenté par son Président

Lequel m'a préalablement exposé :

Qu'une enquête publique est organisée dans le cadre du projet de création d'une liaison par câble entre Fontaine, Sassenage, Grenoble et Saint Martin le Vinoux ;

Que conformément à l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2023, signé par le Préfet de l'Isère, cette enquête doit se dérouler du 6 novembre 2023 au 21 décembre 2023 inclus ;

Qu'un avis d'enquête publique a été affiché en mairies de Fontaine, Sassenage, Grenoble et Saint Martin le Vinoux, ainsi sur les lieux ou au voisinage des aménagements, ouvrages ou travaux projetés ;

Qu'il me requiert afin de constater l'affichage effectif de cet avis d'enquête publique aux points prescrits.

Y déférant,

Je, Henri MEZAGHRANI, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « Henri MEZAGHRANI, Huissier de Justice Associé », à la résidence de GRENOBLE – 16 Rue Jean Jacques Rousseau, soussigné,

Certifie m'être transporté ce jour, aux lieux et horaires indiqués ci-après, où là étant, j'ai procédé aux constatations qui suivent :

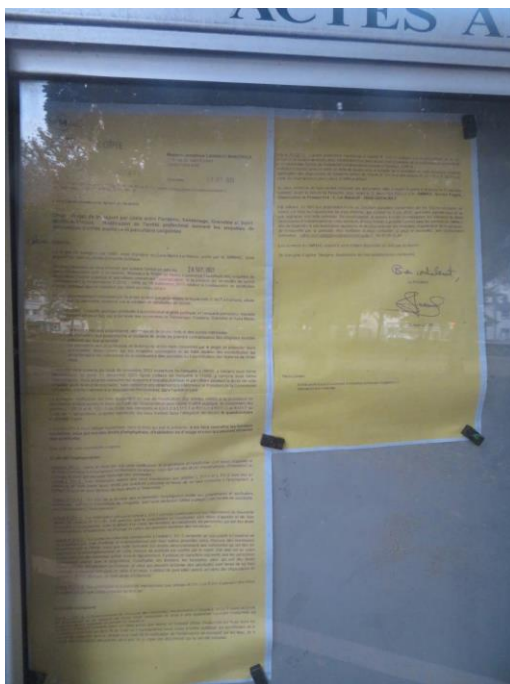
AFFICHAGES EN MAIRIES

Je constate les affichages de l'avis d'enquête publique, sur les panneaux prévus à cet effet.

Ces affichages sont visibles et lisibles du public.

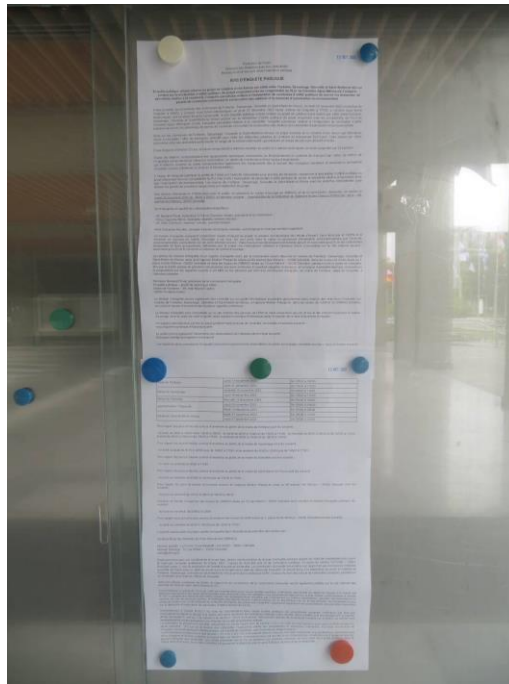
De cet affichage, j'ai pris les photographies suivantes :

Mairie FONTAINE – 8 H

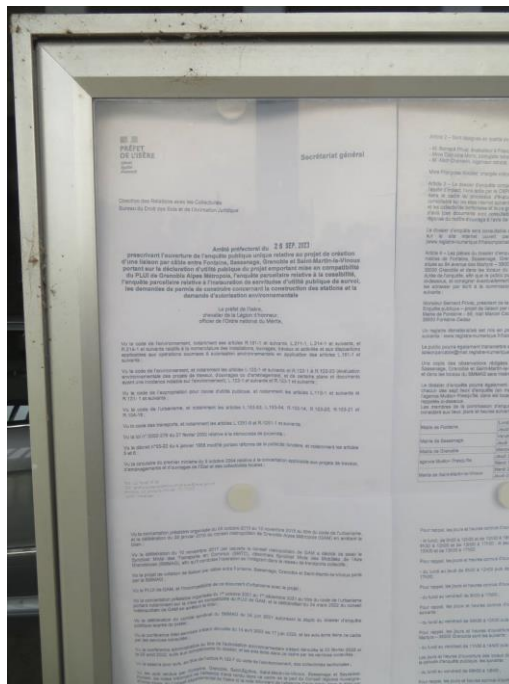


Mairie GRENOBLE – 9 H 30





Mairie SAINT MARTIN LE VINOUX – 10 H



AFFICHAGES SUR LES LIEUX OU AU VOISINAGE DES AMENAGEMENTS, OUVRAGES OU TRAVAUX PROJETES

Je constate les affichages de l'avis d'enquête publique, sur les lieux ou au voisinage des aménagements, ouvrages ou travaux projetés.

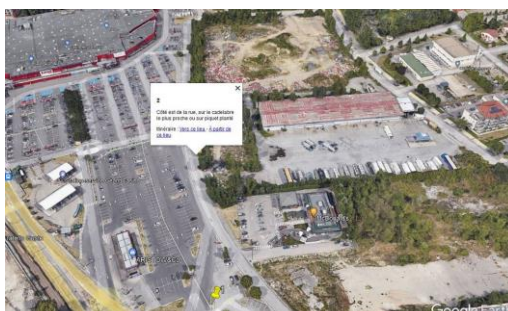
Chaque point d'implantation est détaillé par une photographie de localisation, en préalable de la photographie de l'affichage concerné.

Ces affichages sont visibles et lisibles du public.

8H08 - FONTAINE – parking en bordure de la rue Pierre Courtade



8H09 - FONTAINE – rue Pierre Courtade

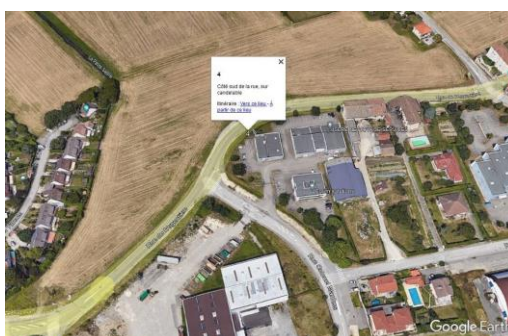




8H10 - FONTAINE – rue Pierre Courtade



8H11 - FONTAINE – rue de l'Argentière, près de la rue Colonel Manhes





8H12 - FONTAINE rue de l'Argentière, près de la rue d'Arcelle



8H20 FONTAINE intersection rue de la Sûre/rue de Chamechaude



8H23 - FONTAINE intersection rue de Sornin/rue Baptiste Marcet



8H25 - FONTAINE rue du Saint Eynard



9H53 - SAINT MARTIN LE VINOUX avenue Général Leclerc



10H07 - SAINT MARTIN LE VINOUX Chemin de l'Etang



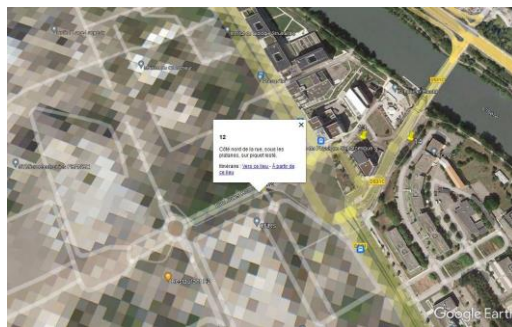
10H17 - GRENOBLE Pont d'Oxford



10H18 - GRENOBLE Rue Rose Valland



10H20 - GRENOBLE Rue Jule Horowitz

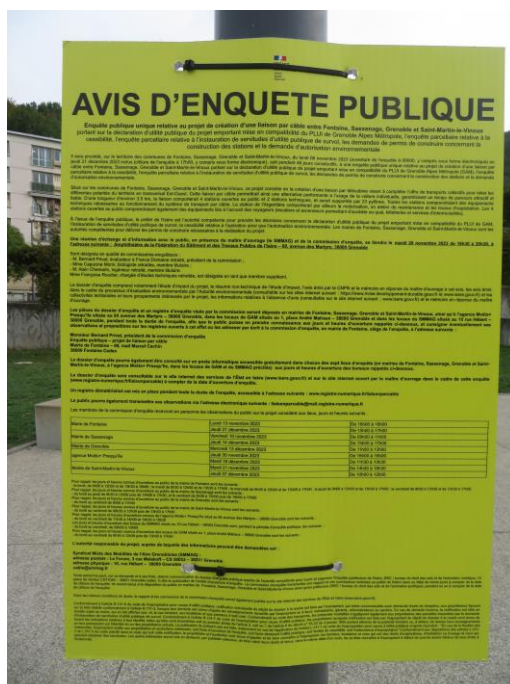


10H21 - GRENOBLE rue Jule Horowitz



MODELE AVIS ENQUETE PUBLIQUE

J'ai inséré ci-après un modèle de l'avis d'enquête publique affiché sur chaque point mentionné précédemment.



Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.

SELARL Henri MEZAGHRANI

Henri MEZAGHRANI



Coût : comme à l'original